



*Joyeuses fêtes à tous*



## Édito

### Le mot du président

Au-delà de leur grande disponibilité, depuis près de 30 ans, tous les syndics bénévoles qui se sont succédé, ont eu le soin de gérer au mieux nos finances. Ils ont toute notre reconnaissance.

Les provisions et réserves financières ainsi constituées année après année, ont permis la réalisation de travaux importants, évitant ainsi de gros appels de charges exceptionnels.

Cette gestion proactive est rendue d'autant plus nécessaire qu'à l'avenir, nous aurons à entretenir et probablement à réparer sans pour autant compter sur un concours extérieur.

Malgré ces 1<sup>er</sup> frimas d'hiver, n'attendons pas le printemps pour aller à la rencontre de nos nouveaux voisins de la Clairière. Sans oublier ceux que l'on croise rarement car ils n'ont pas les mêmes horaires, que les uns ont des enfants en primaire, alors que les autres sont partis faire leurs études.

Les fêtes de Noël sont un moment privilégié pour se recevoir, échanger les bonnes recettes (comment faire un bon foie gras mi-cuit), discuter de la commande groupée de bois, les démarches à faire pour les travaux, etc.

Dans notre « village » de 220 familles, le bien-vivre ensemble procède de cette démarche et agrémenté les relations de bon voisinage.

Si le sujet des crèches de Noël crée des crispations à certains, je souhaiterais que l'esprit qui anime cette fête ancestrale, qui rassemble les plus jeunes et les plus anciens à la même table, soit et reste un moment de joie et de paix partagé pour vous et vos proches.

### *Joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.*

Nous avons une pensée chaleureuse pour ceux de nos voisins dont la famille a été durement éprouvée cette année.

### LE BUREAU

**Président de l'ASL :** Alain Faubau – **Vice-président :** Michel Fleischmann – **Trésorerie :** Roselyne Boucher – **Secrétariat :** Marie-Françoise Leudet  
**Architecture :** Jean-Éric Bourée & Jean-Luc Guyot – **Voirie :** Jean-Éric Bourée & Éric Descorps-Declère – **Espaces verts :** Corinne Hascoët, Aliette Baud & Anne-Christelle Paris Maciejewski – **Éclairage :** Éric Descorps-Declère – **Gazette et site web :** Marie-Françoise Leudet  
**GT Evolution du CDC et GT stationnement et sécurité :** Michel Fleischmann & Marie-Françoise Leudet.

### SOMMAIRE

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

LA PROCHAINE AGO

LES OPÉRATIONS GROUPÉES

QUOI DE NEUF ?

- Une évolution enrayée
- Travaux ERDF : du neuf et du vieux !
- Le transformateur se fait une beauté

STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ

ENVIE DE CHANGEMENT : la procédure à suivre

L'HIVER APPROCHE

Ramasser les feuilles mortes

En hiver, préparer le printemps

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue aux treize familles qui, cette année, sont venues rejoindre notre allée. Treize familles, c'est plus que les années précédentes.

Nous avons pu rencontrer quelques-uns de ces nouveaux voisins à l'occasion de notre apéritif de juillet et espérons rencontrer bientôt les autres, à l'AGO 2018 par exemple.

En attendant, il serait bon que nous ayons toutes les adresses électroniques puisque les convocations, les procès-verbaux et les appels de charges sont envoyés par courriel de même que

les opérations groupées et les diverses informations qui peuvent être utiles. Si ce n'est pas déjà fait, il suffit d'envoyer un courriel à la webmaster à l'adresse webmaster@asllaclairiere.fr ; celle-ci vous inscrira derechef sur la liste de diffusion.

## AGO

**Notez ce rendez-vous important :**  
**Prochaine Assemblée Générale**  
**Ordinaire :**  
**Jeudi 8 mars 2018**  
**20h**  
**Grand salon du Château de Belleville**

Réservez votre soirée !

Comme les années précédentes, nous vous espérons très nombreux pour débattre à propos de la vie de notre résidence. C'est en effet un moment privilégié pour exprimer vos souhaits et donner votre avis.

En outre si nous avons une résolution touchant nos statuts ou notre cahier des charges, il sera nécessaire d'atteindre le quorum des 2/3 des points des membres de l'Assemblée (présents, représentés ou non), par expérience nous savons que c'est beaucoup ! Toute absence sans se faire représenter est pénalisante pour l'évolution de notre résidence.

## OPÉRATIONS GROUPÉES

Rien de nouveau mais les bonnes opérations se poursuivent ! à savoir le ramonage en octobre et février et l'élagage. Les deux entreprises (Johnny Scheck pour le ramonage et SEVE pour l'élagage) ont, cette année encore, maintenu leur prix.

Si vous avez laissé passer cette occasion, vous pouvez encore envoyer un courriel à la webmaster qui vous donnera la marche à suivre.

D'autres opérations sont à l'étude, comme celle sur les pergolas, nous avons des adresses mais pas d'opération groupée.

## QUOI DE NEUF ?

### ▪ Une évolution enrayée

**Les abris de jardin :** suite à notre demande, le PLU 2016 autorise que les abris de jardin soient placés à 0,50 m des limites séparatives. À sa suite l'ASL Chevry 2 a proposé, lors de son AGO, une résolution pour accorder la même autorisation. Trois ASL ont voté contre et deux se sont abstenues, la proposition a donc été rejetée. Mais

une adaptation mineure sera accordée pour qu'à la Clairière où les jardins sont petits cette distance de 0,50 m soit autorisée.

En outre le quorum des 2/3 n'ayant pas été atteint, les autres résolutions concernant le cahier des charges ne sont pas enregistrables.

Conclusion : hormis les abris de jardin, le cahier des charges à respecter reste celui de 2015. Nous voyons là un exemple de l'importance d'avoir le quorum, nécessaire à tout changement.

### ▪ Travaux ERDF : du neuf et du vieux !

En 2016, vous avez vu des travaux ERDF se faire : de nouveaux câbles ont été installés, alors que les vieux câbles devaient rester sur place. Et puis brusquement vous avez vu de nouveaux travaux se faire en octobre 2017 : ces travaux n'étaient initialement pas prévus mais ont été imposés par le service exploitation pour la future bascule de nos postes en coupure d'artère. Les anciens câbles qui devaient rester ont subi une surtension importante et ont été endommagés. Par souci de créer un réseau propre et neuf, décision a été prise de rénover totalement les câbles.

Le planning des futurs travaux doit nous être fourni pour que nous puissions vous donner l'information avant que les travaux ne commencent, ce que nous n'avons pas pu faire pour ceux d'octobre.

Quant aux dégâts causés par le passage des équipes, ils ont été signalés et tout doit être remis en ordre d'ici peu de temps.

### ▪ Le transformateur se refait une beauté

Si ce n'est pas encore fait, ça ne saurait tarder.



Le transformateur situé dans le triangle vert est régulièrement tagué. Il va se refaire une beauté : d'abord repeint puis protégé par des petites structures métalliques, des silhouettes d'arbres, charme et orangers.

## STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ

Encore et toujours !

On l'a dit et redit : les problèmes de stationnement ne seront (en partie) résolus que si chacun fait preuve de compréhension et de respect d'autrui.

Quelques exemples ? Se garer de telle façon que le voisin d'en face ne peut plus manœuvrer pour sortir de chez lui, ce n'est guère élégant. Se garer contre, tout contre, les haies de voisins qui les entretiennent, ce n'est guère convivial. Squatter les places visiteurs, considérant que puisque elles sont face à leur maison, elles leur appartiennent, ce n'est guère civique. Occupier ces places plusieurs jours d'affilée, sans se soucier des autres, ce n'est guère civique non plus. Se garer sur les passages piétons, au risque de cacher les enfants qui débouchent là, c'est encore moins civique. Et la liste peut être longue !

De toutes vos remarques concernant le stationnement qui crée des zones de danger, celle qui revient régulièrement est celui face à l'entrée principale. Il est pourtant évident que se garer là gêne la visibilité et que les voitures qui arrivent pour sortir de la résidence, en tournant à gauche, même doucement, sont forcées de se déporter au risque de rencontrer une voiture qui arrive de la rocade et s'apprête à tourner à droite. Et pourtant nous pouvons voir deux à trois voitures régulièrement garées là. Deux ou trois familles qui gênent un nombre important d'entre vous qui sortez de ce côté tous les matins et y rentrez tous les soirs !

Comprenez bien qu'il ne s'agit pas de libérer les voies pour permettre aux voitures d'aller plus vite mais de trouver un modus vivendi qui permette à chacun de se sentir bien et en sécurité.

Et justement... parlons vitesse !

Rien n'est bien clair sur qui a la priorité, de la rocade (voie publique) sur les raquettes (voies privées) ou plus largement et plus logiquement sur le respect de la priorité à droite. Le plus sûr est encore de rouler doucement, car à 20km/h on peut facilement stopper.

20 km/heure, c'est pour tout le monde dans la résidence.

Peut-être vous-mêmes, roulez-vous à cette vitesse-là mais il serait bon d'indiquer aux artisans qui viennent travailler chez vous de rouler lentement dans notre résidence. Il n'est pas rare de voir des camionnettes rouler à vive allure.



#### **ENVIE DE CHANGEMENT**

#### **Suivez la procédure en six étapes**

Voilà qui n'est pas nouveau... vous avez déjà lu cela dans une gazette passée mais il peut être utile de le rappeler.

1) Compléter la "Demande d'autorisation pour constructions, travaux, installations, additions, modifications et aménagements" de l'ASL Chevry 2 en veillant à faire les plans cotés.

2) Afin d'obtenir l'avis de l'ASL de quartier, transmettre au bureau cette demande complétée le plus précisément possible. Le dossier sera alors étudié au cours de la réunion mensuelle la plus proche.

3) Si l'ASL de quartier émet un avis favorable, transmettre cette demande (en joignant l'avis) à la commission d'architecture de l'ASL Chevry 2. Celle-ci peut vous convoquer pour instruire le dossier.

4) Si le syndicat de l'ASL Chevry 2 donne son accord, remplir une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis pour les extensions et la déposer en Mairie, le délai d'instruction étant de deux mois.

5) Si la réponse est favorable, les travaux peuvent être démarrés. Une non-réponse dans les deux mois équivaut à un accord tacite de la Mairie.

6) À la fin des travaux, faire une déclaration à l'ASL attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux. Court alors un délai d'instruction de quatre mois pendant lequel, avec prise de rendez-vous, l'ASL vient constater la conformité des travaux, sinon l'accord est tacite.

Pour les étapes 1 et 6, le document est disponible auprès de votre ASL ou de celle de Chevry 2. Les documents nécessaires à l'étape 4 sont disponibles à la Mairie, au bureau de l'urbanisme.

#### **L'HIVER APPROCHE**

#### **☞ *Balayer devant sa porte et ramasser les feuilles mortes***

Car *Les feuilles mortes se ramassent à la pelle...*

Un tapis de feuilles mortes, c'est joli un temps mais il en vient un autre où il est nécessaire de les ramasser ! Chez vous, votre pelouse ne s'en portera que mieux si vous ratissez les feuilles pour éviter que les mousses ne se forment. Devant chez vous pour que les passants ne soient pas gênés ou ne viennent à glisser ou encore que le vent ne les fasse atterrir... chez vos voisins ! L'entreprise SEVE passe régulièrement mais c'est à chacun d'entre nous d'entretenir notre devant de maison.

Cette corvée est le revers de la médaille d'avoir de beaux arbres...

## ❶ En hiver, préparer le printemps :

### l'hôtel des insectes

Nous vous en parlions au printemps et vous annoncions une suite... la voici !

L'idée est simple, augmenter la biodiversité de votre jardin, protéger en hiver les insectes qui eux-mêmes protégeront vos plantes le printemps venu.

Pour cela, il va falloir leur créer des refuges car nos jardins ne sont pas suffisamment grands pour créer des zones « sauvages », et comme chaque insecte a son nichoir préféré avec ses particularités, « l'hôtel à insectes » est un bon compromis et a une connotation agréablement conviviale.

Bien sûr vous n'allez pas inviter n'importe qui ! Mais il apparaît pourtant que nous déclarons ou ressentons comme nuisibles des insectes qui sont au contraire très utiles.

#### Qui inviter ?

Les abeilles solitaires : qui dit abeille pense miel, reine dans sa ruche... et ses abeilles ouvrières, et pourtant 90% des abeilles sont *solitaires*, sans reine, sans faire de miel, travaillant pour elles-mêmes et comme elles n'ont rien à défendre, elles ne sont pas agressives (à moins que vous ne marchiez dessus !), plus de la moitié n'ont même pas de dard. Elles jouent un rôle essentiel dans la *pollinisation* des plantes ; pour leur habitat, elles privilégient les fagots de bois ou les tiges creuses de sureau par exemple, ou encore les bûches percées de différentes profondeurs et de différents diamètres pour accommoder le plus d'espèces possible, avec toutefois une des extrémités bouchée.

Les syrphes : ils sont eux aussi d'excellents polliniseurs et surtout leurs larves se nourrissent de pucerons. Entre 400 et 700 pucerons au cours de leurs vies larvaires. Ils vont nicher dans les tiges pleines à moelle (framboisiers, vignes...). Mais vous sommes nombreux à les confondre avec les guêpes... Or les syrphes font partie de l'ordre des mouches et ne piquent pas ! Regardez les bien... ils ont deux ailes (les guêpes en ont quatre) et ils peuvent voler sur place, paraissant immobiles dans les airs.

Les perce-oreilles : ces pauvres insectes font souvent partie des frayeurs enfantines (ou pas) et suscitent une forme de dégoût, peut-être à

cause de leur nom ! Un nom qui n'est pas du tout justifié par la réalité... Si on veut bien mettre de côté ce qui appartient au mythe, même s'il est vrai qu'il n'est guère agréable de les voir surgir du noyau d'une pêche ou d'un abricot..., on verra que les perce-oreilles peuvent également se rendre utiles en s'attaquant aux colonies de pucerons. Le plus simple est d'installer près des plants attaqués par les pucerons un pot en grès rempli de paille et suspendu à l'envers pour leur donner un abri.

Malgré tout, il ne s'agit pas pour autant de les laisser proliférer !

Les coccinelles : nous vous les avons présentées dans notre gazette de mai dernier.

Les carabes dorés appelés aussi jardinières : de jolis insectes en voie de disparition. À ne pas confondre avec les scarabées... même s'ils sont du même ordre des coléoptères. Jolis... et utiles ! car les carabes adultes comme leurs larves sont de grands prédateurs de limaces, de chenilles, de pucerons, d'escargots (eh oui !), de carpocapse des pommes et des poires, de doryphores, de chrysomèles rayées du concombre mais également de vers de terre. Arrêtons la liste !

Ils vivent dans les haies, sous les branchages et sous les pierres, en particulier sur les sols argileux donc chez nous.

#### Comment fabriquer l'hôtel à insectes

Plusieurs modèles sont proposés un peu partout. Ce que vous devez considérer avant de choisir le vôtre est l'espace dont vous disposez (l'hôtel doit être installé dans un endroit calme, face au sud ou au sud-est et à l'abri des vents), les insectes que vous souhaitez inviter et les matériaux dont vous disposez.

